

FINANCES

LA NOTE AMERICAINE

Ce qui devait arriver arrive: nous avons eu la reprise ici même prévue et annoncée. Il est remarquable que ce mouvement se produit précisément à l'heure où le cours du blé monte par sauts et par bonds. Cette particularité permet de croire que la force d'expansion des valeurs est grande car la hausse des grains a généralement pour corollaire la baisse du marché.

On a dit de la reprise d'aujourd'hui qu'elle n'était que la réaction des six semaines de recul que nous venons de subir, et des opérations hâtives de couverture des baissiers. Il y a de cela, évidemment, mais, il y a autre chose qu'il suffit de n'être pas aveugle pour voir. Il y a que les États-Unis, après être devenus les banquiers du monde, sont en train d'accaparer l'or. Ils possèdent de ce fait une puissance financière telle que le monde n'a pas vu la pareille. Il y a que les commandes de matériel de guerre, de rails et d'acier sous toutes les formes dépassent la capacité de production de l'industrie. Il y a encore que la hausse des grains

est exagérée et que sans être parvenue peut-être à son point extrême de développement, elle ne correspond déjà plus à la réalité des dégâts causés par la rouille. D'ailleurs la récolte fut-elle encore plus gravement déficitaire qu'on ne dit, il y a celle de l'an dernier dont les entrepôts sont encore à moitié remplis. Enfin, il y a que la grande menace de grève du prolétariat du rail a virtuellement disparu de Wall Street. Les compagnies ont en effet demandé l'arbitrage et les chemins, ainsi qu'il était à prévoir, l'ont accepté.

Tels sont quelques-uns des faits sur lesquels s'appuie notre conviction que nous sommes au début d'une longue période d'activité et de hausse. Bien entendu cette reprise sera coupée de temps d'arrêt et de réactions, mais d'ici deux mois, la marche des valeurs sera dans l'ensemble, en montée.

Nous avons eu aujourd'hui une assez vive avance: il suffirait à l'opérateur d'attendre la réaction à prévoir pour s'engager avantagusement.

BRYANT, DUNN & CO.

LES TRIBUNAUX

LES TRIBUNAUX DE LA CAMPAGNE

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE.— PROVINCE DE QUEBEC

Mtl. Investment Cie v. Mathias Potel, Maniwaki, \$142.
 Can. Law Books v. Narcisse Lord, S.-Jean.
 Can. Law Books v. Pierre Trahan, S.-Jean, \$54,346.
 A. Grenier v. Ernestine Bélanger, S.-Rose.
 A. Grenier v. M.-Jos. Fortin, jr., S.-Rose, \$199.
 J.-C. Descary v. Fred. Edwards Dorval, \$145.
 Prudential Trust Cie, Ltée v. Succession Edward Cavanagh, Westmount, \$20,000.
 Ludger Gravel v. Pierre-Chas. Couture; Jos.-Isidore Piché et Couture et Piché, Verdun, \$482.
 J.-T. Stanger v.-M. Hackett et Pat-M. Fosbre, Verdun, \$252.
 Cie Terrains Banlieue v. Honoré Cardinal, Nouveau Salaberry, \$159.
 Cie Terrains Banlieue v. Amédée Castonguay, Vaudreuil, \$1,005.
 Ville Montréal Nord v. Ville de Maisonneuve, Maisonneuve, 1re classe.
 M. Laberge v. F.-D. Laviguer, Beloeil, \$119.
 M. Laberge v. P. Desjardins, Sorel, \$3,876.
 E. Major v. J. Tobin, Ottawa, \$100.
 Mme Fleur-Ange Clough-Brouillette, S.-Geneviève, \$1,007.
 Henri Durieux v. Adélaïde Soucy, Drummondville, \$104.
 Jos. Ward v. Cercle Agricole Rapide, Rapide de l'Original, \$221.

H. Blachford v. H.-P. Diplock, S.-Lambert, \$1,278.
 M. Quenneville v. Raoul Larivé, S.-Vincent de Paul, \$2,000.
 McDonald et Dibblee v. Nova Scotia Const., Sydney, \$5,565.
 J.-A. Laferté v. C.-E. Larouche, L'Assomption.
 J.A. Laferté v. Ernest Talbot, Ile Verte, \$238
 A. Bastien v. Raoul Larivée, N.P., S.-Vincent de Paul, \$3,308.
 Aldéa Lalonde-Poirier v. Mélina Gauthier; Mme Théophile Lalonde et Jos.-G. Lalonde, S.-Télesphore, \$192.
 Isale Deschamps et al v. Jos. C'outier, Canton Boyer, 1re classe.
 C. Dionne v. J. Letourneau, Grand-Mère, \$357.
 M. Bessette v. C.-A. Perreault, S.-Louis-de-Bonsecours.
 Berthe Brunet-Perron v. Ville de Beaconsfield, Beaconsfield.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Adolphe Drapeau, Sault au Récollet, \$165.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Will. Allaire, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Vincent Lortie, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Jos. Prévost, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Elle Dubuc, Pont Viau.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Chas.-Ed. Gagnon, Pont Viau.
 R. Macfarlane et Cie v. Léo-M. Glasson, Outremont, \$7,015.
 J.-A. B-gin, N.P. v. Wilbrod Pagneulo, S.-Trinidad, Colorado, \$1,150.
 Trust et Loan Cie of Can. v. Aug. Larouche, S.-Henri-de-Taillon, \$1,102.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE.—PROVINCE DE QUEBEC.

Can. Cycle v. Jos. Maranda, Charney, \$105.
 J.-J. Briard v. Sam Pafler, S.-Julie Verchères, \$310

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT — PROVINCE DE QUEBEC

Wm. Gray Fils v. Nap. Pothier, S.-Thècle, \$37.
 Massey Harris v. Adélaïde Lavergne, Moulin Fontaine, \$92.
 Wm. Gray v. Omer Marquis, S.-Henri, \$26.
 Canada Cycle v. J. Bélanger, Father Point, \$75.
 Montreal Dairy v. E. Racine, Calumet, \$15.
 Matthews Lowers Ltée v. M. Pengersh, Les Cèdres.
 J. Lanthier v. J. Bleau, Pointe-Claire, \$32.

LES TRIBUNAUX DE LA VILLE

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE.— PROVINCE DE QUEBEC

H. Bourdon et Cie v. Léo Rodgers, Ls. McLean; Frank Johnston, Olivier McBride; Sam Walker, M. Hill; Percy Burton, M. Kavanagh et M. Garrison, Montréal, \$139.
 Albert Gauthier v. Albert-A. Chamberland, Montréal, \$1,200.
 Henri Proulx v. Jos. Sauvé, N.P., Montréal, \$98.
 Crédit Foncier v. Mary-Anna McDonald; Mme Dumont-Laviolette et Théo. Ménard, Montréal, \$12,297.

(A suivre page 30).